Déchèterie et encombrants

Pour vous débarrasser de vos déchets encombrants, plusieurs dispositifs sont à votre disposition à Gravelines. Déchèterie, encombrants, renseignez-vous !

Je limite mes déchets

- Je répare.
- Je donne, je revends (Emmaüs, entourage, relais, braderies...)
- Je change mes habitudes.

+ de conseils pour limiter mes déchets :

> page Vers zéro déchets [1]

Que faire de mes déchets encombrants ?



Première possibilité :

Je vais à la déchèterie de ma commune : https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/les-dechets/collecte-des-encombrants/decheteries [2]

Les déchets devant y être déposés sont :

- **Les déchets volumineux :** les ferrailles, les gravats, les tontes et branchages, le papier ou carton pliés et les encombrants.
- **Les déchets ménagers spéciaux :** les batteries, les piles, les ampoules et néons, la peinture ou le vernis, les cartouches d'encre, les radiographies, les textiles, les produits chimiques divers, les huiles de vidanges particuliers et les bidons vides
- **Pour les déchets d'amianté lié ou amiante-ciment :** 2 étapes :
 - tout d'abord se rendre à la régie collecte de Petite-Synthe pour y retirer le sac "amiante" selon la procédure indiquée dans le document,
 - ensuite se rendre à l'Eco-Centre Baudelet à Petite-Synthe pour y déposer le sac "amiante".

Les déchèteries de Petite-Synthe, Rosendaël et Bray-Dunes accueillent également les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEE) pour les dépolluer, les réemployer, les recycler ou les valoriser.

Les horaires d'ouverture sont :

- Du lundi au samedi, de 8h à 19h

- Les dimanches et jours fériés de 8h à 12h (fermeture des sites à 11h50)

- Fermeture les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier

Deuxième possibilité

Je fais passer les encombrants :
https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/les-dechets/collecte-des-encombrants/la-collecte-a-domicile [3]

La CUD propose, pour les particuliers, un service de collecte des encombrants à domicile sur RDV.

1 collecte / an gratuite puis sur rendez-vous puis 12 € / enlèvement

- **La collecte d'encombrants sur rendez-vous:**

Un numéro local unique 03 28 69 73 21 du lundi au vendredi de 8h à 17 hLes rendez-vous sont proposés du lundi au vendredi sauf jours fériés sur les tranches horaires 8h/12h, 12h/14h et 14h/18h

V*ous disposez d'une carte d'invalidité : Vous bénéficiez gratuitement du service sur justificatif*

Il est aussi possible d'effectuer une demande de rendez-vous en ligne avec le lien suivant :

https://sygetrack2.bams.fr/cud/form/form_encombrant [4]

Vous souhaitez signaler un dépôt sauvage, contactez le service "cadre de vie – voirie" :

Téléphone : 03 28 51 94 70 ou à l'adresse Email : servicetechniques@ville-gravelines.fr [5]

URL de la source (modifié le 08/01/2026 - 12:11): https://www.ville-gravelines.fr/gravelines-pratique/proprete/decheterie-et-encombrants

Liens
[1] https://www.ville-gravelines.fr/gravelines-pratique/proprete/vers-zero-dechets
[2] https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/les-dechets/collecte-des-encombrants/decheteries
[3] https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/les-dechets/collecte-des-encombrants/la-collecte-a-domicile
[4] https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fsygetrack2.bams.fr%2Fcud%2Fform%2Fform_encombrant&data=05%7C02%7Cnadia.bakali%40cud.fr%7C59d4843ded104175cb6f08de4c42ec15%7C04f0469ecae6492b87754aa82c4584d1%7C0%7C0%7C639032047495742162%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiIwLjAuMDAwMCIsIlAiOiJXaW4zMiIsIkFOIjoiTWFpbCIsIldUIjoyfQ%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=aJsIXSDdRA2n4Dspj6qZELbCylk2SbnMkNSyjceukcA%3D&reserved=0
[5] mailto:servicetechniques@ville-gravelines.fr